

Nombre de membres
en exercice :
15

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Membres présents :
8

Membres excusés
avec procuration
4

Séance du jeudi 3 octobre 2024
dans la Salle de réunion de l'Annexe de l'Hôtel de Ville de Rixheim
(le trois octobre de l'an deux mille vingt-quatre)

Membres excusés
2

sous la présidence de Madame Valérie MEYER, Vice-Présidente

Membre absent
1

Présents : 8

Mme Rachel BAECHTEL, Mme Valérie MEYER, Mme Marie ADAM, Mme Josiane FORÊT, Mme Sylvie KUENEMANN, Mme Maryse LOUIS, M. Raphaël SPADARO, M. Eddie WAESELYNCK

Excusés avec procuration : 4

Mme Danielle GRUMET procuration à Mme Marie ADAM,
Mme Catherine MATHIEU-BECHT procuration à Mme Maryse LOUIS,
Mme Dominique SCHNEIDER procuration à Mme Josiane FORÊT,
M. Fernand THUET procuration à Monsieur Eddie WAESELYNCK

Excusés : 2

M. Christophe EHRET,
M. Mathieu GARÉ

Absent : 1

M. Gilbert GOEPFERT

POINT SPÉCIFIQUE À LA RÉSIDENCE AUTONOMIE « LES GLYCINES »

7. Admission en non-valeur de créances irrécouvrables – Budget annexe

Par mail en date du 30/08/2024, le Service de Gestion Comptable de Mulhouse propose l'admission en non-valeur de la créance ci-après, précisant que toutes les diligences ont été effectuées :

Référence du dossier	Objet	Titres	Montant à recouvrer	Motif d'irrécouvrabilité
L. C. locataire	Créances de loyer	n° 23-89	12,00 €	Poursuite sans effet
		n° 23-57	7,18 €	
		n° 23-314	5,00 €	
		n° 23-238	3,00 €	
		n° 23-217	3,00 €	
MONTANT TOTAL			30,18 €	

.../...

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

décide à l'unanimité :

- d'accepter l'admission en non-valeur des créances ci-dessus référencées ;
- d'imputer la charge correspondante à l'article 6541 (Créance admise en non-valeur) du Budget Annexe 2024 de la Résidence « Les Glycines ».

Délibéré comme dessus,
Pour extrait conforme,

Rixheim, le 07 octobre 2024

Pour la Présidente,
la Vice-Présidente :



Valérie MEYER

SOUS-PREFECTURE
17 OCT. 2024
DE MULHOUSE